ccusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2021 Affichage : 11/06/2021

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT LOGISTIQUE
SERVICE INFRASTRUCTURES
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 31 MAI 2021

P.V. N° 116 Dossier N° 8

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV 79 – 5.2-1 en date du 12 avril 2013 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du site de Melun,

VU la délibération du Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 98-7 en date du 13 mai 2019 relative à l'autorisation de passer des avenants en vue de fixer la rémunération définitive des maîtres d'œuvre et le coût prévisionnel définitif des travaux pour la construction des centres d'incendie et de secours « CIS » de Coulommiers et de Nemours ainsi que le réaménagement du site de Melun,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de passer et signer un avenant au marché MP 916 concernant le réaménagement du site de Melun avec construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours, création d'espaces de bureaux et de réunions, d'un amphithéâtre, d'un espace sportif, l'aménagement de parc de stationnement,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

D'autoriser la passation d'un avenant n° 2 de rémunération définitive au marché MP 916 selon les modalités suivantes :

Base du marché initial valeur M0 en € TTC	Marché Initial TVA 19,6%	Avenant 1 TVA 20%	Avenant 2 TVA 20%	Marché Initial + avenants 1+2	Ecart sur montants HT
Forfait rémunération Mandataire Hesters	950 209,23	0,00	37 932,17	988 141,40	+3,98%
Forfait rémunération BET Ingerop	930 204,85	0,00	31 565,15	961 770,00	+3,38%
Forfait rémunération Paysagiste Aubel	120 026,41	0,00	0,00	120 026,41	0,00%
Forfait total équipe MOE	2 000 440,48	2 007 130,92	69 497,32	2 076 628,24	+3,46%

077-287708317-20210531-PV116-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2021

Affichage: 11/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer cet avenant ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

La Présidente du Conseil d'administration